

Annexe 5 – Fiche de poste animateur formateur MLDS



FICHE DE POSTE ANIMATEUR FORMATEUR MLDS

Placé sous l'autorité hiérarchique d'un chef d'établissement support d'action MLDS et fonctionnelle du coordonnateur académique, l'animateur-formateur a comme missions principales :

1. Dans le domaine de la prévention :

- Collaboration ponctuelle à l'activité des GPDS (groupes de prévention du décrochage scolaire) en lien avec les référents décrochage scolaire des établissements ;
- Aide au diagnostic de situation des élèves repérés en risque de décrochage et à la préconisation d'une réponse adaptée à leurs besoins (aide au montage de parcours aménagés) ;

2. Dans le domaine de l'intervention :

- Aide à la réalisation, à la synthèse et au suivi des entretiens de situation effectués par les établissements scolaires et les services d'orientation ;
- Identification de solutions nouvelles à mettre en place compte tenu des problématiques du territoire (nature des actions, des partenariats à développer pouvant apporter des ressources complémentaires et/ou innovantes à celles offertes par l'éducation nationale).
- Coordination administrative, financière et pédagogique d'une ou de plusieurs actions MLDS sous la responsabilité du chef d'établissement support :
 - Élaboration du projet pédagogique et financier ;
 - Contribution à la constitution de l'équipe pédagogique ;
 - Organisation de l'accueil et du suivi des jeunes dans l'établissement support ;
 - Mise en place d'interventions collectives et individuelles ;
 - Recherche de solutions pour les jeunes ;
 - Réalisation d'un bilan pédagogique et financier des actions mises en place, selon les outils et calendriers définis au niveau académique.

L'animateur-formateur prend part à la réponse aux différentes enquêtes académiques (jeunes non-affectés, entretiens de situation...) et nationales (EANA, MLDS...), participe aux différentes réunions MLDS
© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse > www.education.gouv.fr

(départementales et académiques) et rend compte de son activité en transmettant les listes actualisées des jeunes inscrits dans les dispositifs.

Son activité s'inscrivant dans le cadre d'un co-financement communautaire, il répond aux obligations liées au FSE en utilisant les documents académiques (feuilles d'émargement, suivis de stage...) et en remplissant l'outil « La liste des participants ».